REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/103

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	26

L'An deux mille dix-neuf et le **mardi 10 décembre à 18 heures 00,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 28 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 rue d'Arros à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT

Secrétaire de séance : M. MOUNAUT

REÇU
16 12 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

OBJET : SOCIAL - REALISATION DE L'EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Exposé :

La Communauté de Communes dispose à ce jour, sur son territoire, de deux EHPAD :
- L'EHPAD **« Estibère »** à LARUNS d'une capacité de 32 lits
- L'EHPAD **« Argelas »** à Sévignacq-Meyracq d'une capacité de 30 lits

Suite aux demandes des autorités compétentes de regrouper les deux EHPAD, la CCVO a défini, en concertation avec l'association de l'EHPAD de la Vallée d'Ossau, un projet de construction d'un nouvel établissement d'une capacité de 62 lits + 2 lits d'hébergement temporaire (soit environ 22 000 nuitées par an) sur la commune de Louvie-Juzon.

Ce projet, travaillé par le biais d'ateliers collaboratifs menés entre la CCVO, son assistant la Société d'Equipement des Pays de l'Adour, l'association et le personnel des deux établissements actuels, a permis la définition précise des attentes fonctionnelles, surfaciques et techniques du nouvel EHPAD de 3 355 m² SDO.

Le montage financier, précisé en accord avec le Conseil Départemental et l'Agence Régional de la Santé, prévoit un investissement global d'opération de 7 345 000 € TTC environ dont 5 755 000 € TTC environ de travaux.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à la majorité,
(5 CONTRE : MME TOUTU, M. COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG et MOUNAUT),
(3 ABSTENTIONS : M. BARRABOURG, PAROIX SANZ),

- **APPROUVE** que la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage du projet décrit ;

- **APPROUVE** que la Communauté de Communes assure partiellement le financement de l'opération à hauteur de 983 075 € en fonds propres ;

- **SOLLICITE** les financements par voie de subvention, auprès de l'ensemble des organismes subventionneurs (CNSA, ARS…) ;

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer le Plan Annuel d'Investissement avec l'ARS et l'association gestionnaire ;

- **SOLLICITE** auprès des banques le financement complémentaire sur la base de prêt PLS et prêt libre

- **CONTRACTUALISE** un bail de location avec l'association gestionnaire de l'établissement conformément aux exigences portées dans le dossier PLS.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

REÇU

le 12 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE